Le 14 août 2026 11h

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Atmo votre parten'air OCCITANIE

SITUATION

Aujourd'hui le 14/08/2026

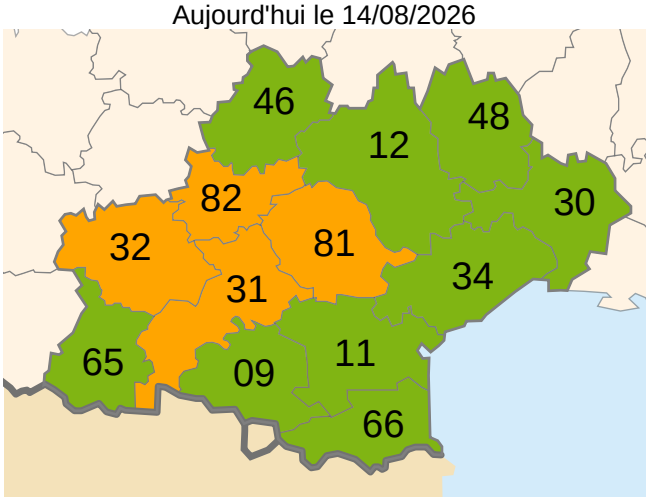

Demain le 15/08/2026

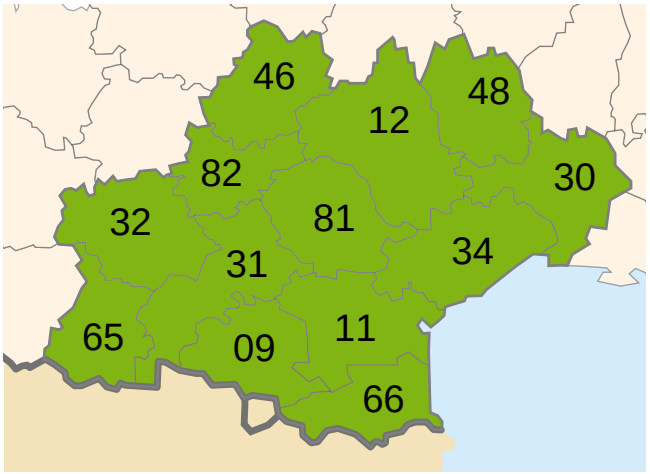

Aujourd'hui le 14/08/2026			Départements	Demain le 15/08/2026			Arrêté en vigueur
O_3	PM10	NO_2		O_3	PM10	NO_2	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 16/02/2024
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 28/02/2024

Légende: Procédure d'alerte | Procédure d'information | Pas de procédure

O_3 : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO_2 : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit sur les départements du Gers, de la Haute Garonne, du Tarn et du Tarn et Garonne un épisode de pollution aux particules PM 10 pour la journée du 14 août 2026.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

L'incendie en cours dans les Landes impactent la qualité de l'air de la région avec des hausses de concentrations en particules en suspension (PM10) et particules fines (PM2.5). Les conditions météorologiques sont actuellement favorables aux transports des fumées des incendies sur une partie de l'Occitanie.
Une procédure d'information pour les particules PM 10 est ainsi mise en oeuvre pour la journée du 14 août 2026 sur 4 départements : Gers, Haute Garonne, Tarn et Tarn et Garonne.

A noter que les conditions météorologiques sont aussi favorables à la formation d'ozone : les concentrations de ce polluant seront élevées aujourd'hui sur la région sans toutefois dépasser le seuil d'information.

EVOLUTION :

Le changement de conditions météorologiques prévu demain va permettre de limiter l'influence de l'incendie sur la qualité de l'air en Occitanie. Les concentrations de PM 10 devraient ainsi diminuer.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :
Populations vulnérables : Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissants comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

Population générale :

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org
Contact départements [09],[12],[31],[32],[46],[65],[81],[82] :
06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46

Effets de la pollution sur la santé

www.occitanie.ars.sante.fr
ARS Occitanie
Informations santé, AIR SANTÉ :
05 61 77 94 44